

RAPPORT N° 06/4-06
au Conseil Municipal

OBJET

**BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT
MODIFICATION DU PROGRAMME 2006**

Les dotations budgétaires affectées aux opérations d'investissement peuvent comprendre des AP/ CP, conformément aux dispositions de l'Article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par Délibération n° 06/1-03 en séance du 14 février 2006, vous avez adopté la programmation 2006 des opérations ouvertes en AP/ CP. Je vous propose dans le présent Rapport d'y apporter les modifications qui sont détaillées dans le tableau en annexe.

Le montant des Autorisations de Programmes de 2006 ouvertes précédemment était de 19 210 000,00 €.

Au total, les AP pour l'année 2006 s'élèveront après le vote de la présente Délibération à 20 310 000,00 €. Elle a pour effet d'augmenter le volume des AP sur la globalité de 11 553 204,00 €. Les Crédits de Paiement pour les opérations votées en AP/ CP seront portés pour leur part à 37 114 000,00 au lieu de 33 916 000,00 € précédemment sur l'exercice 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

REQUA LA BUREAU
DE LA REUNION
04 JUL 2006
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

DELIBERATION N° 06/4-06
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT
MODIFICATION DU PROGRAMME 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-06 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Député-Maire à modifier les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement suivant le tableau présenté en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUN 2006



BUDGET VILLE

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

(Conseil Municipal du 22 Juin 2006)

Montant en Euros

°PROG	PROGRAMME	A.P. VOTE ANTERIEUR	A.P. MODIFIE	PROPOSITION NOUVELLE	CREDIT DE PAIEMENT								
					Mandat				TOTAL			Prévision	
					2002	2003	2004	2005	MANDAT	2006	2007	2008	
041652	AP 01 - Vélodrome - Patinodrome / Skate Parc	1 622 543	2 296 543	674 000	28 484	164 352	1 417 310	1 622 543	674 000				
041656	AP 02 - Aire couverte d'activités sportive Bas de la Rivière	1 135 974	1 249 974	114 000	25 515	26 228	153 231	204 974	1 045 000				
047016	AP 03 - GPV Réhabilitation Ancien Sèchoir Tabac(y/c le parvis)	1 317 818	3 157 000	1 839 182		116 173	201 645	317 818	2 400 000	439 182			
040744	AP 04 - Aménagement ZOO	1 300 000	1 570 000	270 000				0	1 300 000	270 000			
029891	AP 05 - Travaux de voirie	20 764 343	27 264 343	6 500 000			3 434 343	3 434 343	9 950 000	7 880 000	6 000 000		
000414	AP 05 - Réhabilitation de la Climatisation Centrale Ancien Hotel de Ville	1 743 978	2 500 000	756 022			88 978	88 978	1 120 000	1 291 022			
041214	AP 05 - Réhabilitation Cases et Foyers	515 127	715 127	200 000			65 127	65 127	550 000	100 000			
040199	AP 05 - Réhabilitation Bâtiments Culturels	419 802	519 802	100 000			69 802	69 802	250 000	100 000	100 000		
042535	AP 06 - Réseaux Primaires E.P	800 000	1 900 000	1 100 000				0	460 000	1 440 000			
	TOTAL GENERAL	29 619 585	41 172 789	11 553 204	53 999	306 753	5 430 436	5 803 585	17 749 000	11 520 204	6 100 000		

